

Date de convocation : 13 mars 2023Date d'envoi : 13 mars 2023Date d'affichage : 13 mars 2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 11-2023
Du LUNDI 20 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 20 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine.

Absents ayant donné procuration : 3 –Yves BOIRON à Jean-Marie ALLIX, Christine ROURE à Philippe ROUX, Serge SCOTTO DI VETTIMO à Martine MARION.

Secrétaire de séance : Elisabeth MAZON

OBJET : Participation Ecole Privée Saint-Joseph – Année scolaire 2022-2023

Considérant le contrat d'association, autorisé par Monsieur le Préfet de l'Ardèche par arrêté du 29 mai 2002,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de maintenir la participation de la commune à :

- 536 € par élève scolarisé en classe élémentaire domicilié dans la commune ;
- 1 516 € par élève scolarisé en classe maternelle domicilié dans la commune.

A la rentrée scolaire 2022-2023, 40 élèves scolarisés à l'Ecole Privée Saint-Joseph répartis comme suit :

Classe	Coût par élève	Nombre d'élèves	Total
Maternelle	1 516€	13	19 708 €
Primaire	536 €	27	14 472 €
Total		40	34 180 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Maintien la participation de la commune à l'Ecole Saint-Joseph à :

. 536 € par élève scolarisé en classe élémentaire domicilié dans la commune,
. 1 516 € par élève scolarisé en classe maternelle domicilié dans la commune,
Soit pour l'année scolaire 2021-2022, un montant total à verser de 34 180 €.

➤ Inscrit les crédits nécessaires à l'article 6558 du Budget Primitif 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire de séance,
Elisabeth MAZON



Le Maire,
Philippe ROUX

